

**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRONDISSEMENT DE
ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

**Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

OBJET :

Séance du 12 juin 2026

**DESIGNATION DES
REPRESENTANTS DU
POLE METROPOLITAIN
AU SEIN DE LA MISSION
OPERATIONNELLE
TRANSFRONTALIERE
(MOT)**

L'an deux mil vingt-six, le 12 juin à 12h30, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Gabriel DOUBLET, Président

Convocation du : 05 juin 2026

Secrétaire de séance : Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI

Membres présents :

N° CS2026-41

• **Délégués titulaires :**

Nombre de délégués
titulaires en Exercice : 48

M. Patrice DUNAND - M. Jack-Frédéric LAVOUE - M. Bernard VUAILLAT – M. Vincent SCATTOLIN – M. Pierre MADER - M. Julien FOURNIER - M. Bernard CHAUVET – Mme Sylvie DURAND - M. Pierre-Marie PHILIPPS - Mme Christine DUPENLOUP – M. Jean-Baptiste BAUD - M. Michel CAPLOT - M. Cyril DEMOLIS - M. François DEVILLE – M. Jérôme HASSAN – Mme Vanessa LAURENT MICHEL - M. Gabriel DOUBLET – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – Mme Marion BARGES-DELATTRE – M. Antoine BLOUIN – M. Patrick ANTOINE - M. Florent BENOIT – Mme Carole VINCENT – M. Cédric MERLOT – M. Laurent DUPAIN – M. Laurent MIVELLE – M. Stéphane VALLI – M. Eddi ETIENNE – Mme Anne-Laure OLLIET – M. Philippe DINOCHÉAU - M. Patrick PERREARD - M. Sébastien JAVOGUES - Mme Julia LAHURE

Nombre de délégués
Présents : 41
Pouvoirs : 1

• **Délégués suppléants :**

Mme Aline HOLER FAVRE suppléante de Mme Catherine MOINE – Mme Sandrine DETURCHE suppléante M. Richard BAUD – Mme Emilienne RIM A KEDI suppléante de Mme Claire CHUINARD - M. Jean BALSAT suppléant de M. Christophe SONGEON – Mme Laëtizia PAHUD suppléante de M. Phillipp DALHEIMER – M. Jean-Luc SOULAT

suppléant de Mme Christine BURKĭ – M. Cristian GUERET suppléant de M. Denis SERVAGE – Mme Chrystelle TARDY suppléante de M. Jean-Louis TEMIL

• **Délégués représentés :**

Mme Emmanuel TRONC donne pouvoir à M. Eddi ETIENNE

• **Délégués excusés :**

Mme Catherine MOINE - M. Richard BAUD – M. Phillipp DALHEIMER – M. Denis MAIRE - M. Christophe PERY – Mme Claire CHUINARD – M. Christophe SONGEON – Mme Christine BURKĭ – M. Denis SERVAGE – M. Jean-Louis TEMIL - M. Benoit CHAMBOURDON – M. Bernard BOCCARD – M. Nicolas TEREINS – M. Emmanuel TRONC - M. Laurent FAVRE

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU POLE
METROPOLITAIN AU SEIN DE LA MISSION OPERATIONNELLE
TRANSFRONTALIERE (MOT)**

Vu l'arrêté n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0041 portant création du Pôle métropolitain du Genevois français ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2024-0013 en date du 29 juillet 2024 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain du Genevois français et approuvant l'extension des compétences « à la carte » SCoT et AOM ;

Vu la délibération CS2026-11 du Comité syndical du 06 février 2026 approuvant l'adhésion du Pôle métropolitain à la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) pour l'année 2026.

La Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) est une association (loi 1901), créée à l'initiative du gouvernement français en 1997.

Au plan national, elle est soutenue par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) placée auprès du Premier ministre ; par les Ministères de l'Europe et des Affaires étrangères, de l'Intérieur et de l'Outre-Mer, la Caisse des Dépôts et Consignations.

Elle fédère des groupements transfrontaliers, des Intercommunalités, des Départements et des Régions frontalières.

Le rôle de la MOT est de :

- Assister les porteurs de projets ;
- Veiller aux intérêts des territoires transfrontaliers ;
- Mettre en réseau les acteurs et les expériences.

Par délibération n° CS2017-79, le Pôle métropolitain a décidé d'adhérer pour la première fois à la MOT en 2017. Cette adhésion a pour principal intérêt de :

- Lui assurer une visibilité nationale et européenne ;
- Permettre une meilleure prise en compte des problématiques locales transfrontalières (Grand Genève, enjeux lémaniques) au plan national et européen ;

- Accéder au centre de ressources de la MOT (fonds documentaires, revue de presse) pour son compte et pour ses membres ;
- Faciliter la mise en relation avec les instances européennes pour l'accès aux différents programmes ;
- Faciliter la mise en réseau avec les acteurs nationaux de la coopération transfrontalière.

L'Assemblée générale extraordinaire du 27 juin 2023 de la MOT a procédé à la validation de nouveaux statuts.

Le Pôle métropolitain du Genevois français doit procéder à la désignation de ses représentants, un titulaire et un suppléant, dans les instances de la MOT.

Conformément à l'article 2121-21 du CGCT (Code général des collectivités territoriales), le Comité syndical décide à l'unanimité, de procéder à l'élection au scrutin public.

Monsieur le Président fait appel des candidatures.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ELIT Monsieur Florent BENOIT** comme représentant titulaire du Pôle métropolitain du Genevois français pour siéger dans les instances de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) ;
- **ELIT Monsieur Patrice DUNAND** comme représentant suppléant du Pôle métropolitain du Genevois français pour siéger dans les instances de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 18/06/2026

Publié ou notifié le 18/06/2026

Le Secrétaire de séance
Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI



Le Président,
Gabriel DOUBLET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.